



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 23 octobre 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

GAEC d'ALZING
Monsieur ELMERICH Laurent
30 rue de Bisping
57930 SAINT-JEAN-DE-BASSEL

Affaire suivie par
michael.gamarde@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 31

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de drainage sur les communes de Gosselming et Saint-Jean-de-Bassel

Accord avant le délai de 2 mois

P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ Travaux de drainage sur les communes de GOSSELMING et SAINT-JEAN-DE-BASSEL

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 29 septembre 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Gosselming et Saint-Jean-de-Bassel où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- Agence Française pour la Biodiversité
- Chambre d'agriculture Moselle
- Mairie de Gosselming
- Mairie de Saint-Jean-de-Bassel

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Par interin, la chargée de mission

VALERIE ANTOINE-POTIER

Eva FORAGALLI